

**Université de Toronto
Département d'économie**



Document de travail 683

**Peut-on prévenir la récidive derrière les barreaux ? Les résultats d'un programme
cognitivo comportemental**

Par William Arbour

08 janvier 2021

Peut-on prévenir la récidive derrière les barreaux ? Les résultats d'un programme comportemental

William Arbour* 7 janvier 2021

Résumé

Les délinquants incarcérés se voient proposer un large éventail de programmes destinés à favoriser leurs chances de réinsertion dans la société. On sait cependant peu de choses sur la mesure dans laquelle ces programmes améliorent la réinsertion des détenus. Dans cet article, j'étudie les effets d'un programme cognitif-comportemental mis en œuvre au Québec, au Canada, à l'aide d'un riche ensemble de données au niveau micro. Pour gérer la question de l'auto sélection des détenus dans le programme, j'exploite l'affectation aléatoire des détenus à des agents de probation qui présentent des propensions variables à recommander la mesure de réhabilitation. Je constate que le programme a des effets importants, négatifs et significatifs sur la récidive, mesurée par la probabilité pour un détenu de purger une nouvelle peine : dans l'année qui suit la libération, le programme réduit la récidive jusqu'à 18 points de pourcentage. De plus, il est démontré que le programme diminue le nombre de délits futurs. D'autres analyses indiquent que le mécanisme le plus plausible peut être attribué au fait que le programme réussit à modifier les préférences des délinquants en matière de criminalité.

Mots clés : programme, incarcération, récidive, cognitif-comportemental, effets fixes des juges.

Introduction

Dans toutes les juridictions, environ la moitié des délinquants condamnés récidiveront. Cette statistique est vraie tant aux États-Unis (Durose [etal.](#), 2014) qu'au Canada (Bonta [etal.](#), 2003), malgré des différences marquées dans les approches des systèmes de justice pénale traditionnels (Webster et Doob, 2007; Liebmann, 2010). De multiples facteurs ont été avancés pour expliquer la propension d'un individu à la criminalité, y compris, mais sans s'y limiter, la toxicomanie, les traumatismes de la petite enfance et le statut socio-économique (Doleac, 2019). Ces facteurs peuvent également déterminer si un individu est susceptible de récidiver après sa libération. L'amélioration des conditions sociales et économiques (Yang, 2017), les opportunités de travail (Agan et Starr, 2018), la punition graduelle (Mueller-Smith et Schnepel, 2019) et l'incarcération elle-même (Bhuller [etal.](#), 2020) ne sont que quelques-uns des facteurs de dissuasion qui ont été examinés dans la littérature économique récente.

Cependant, un aspect souvent négligé de la récidive criminelle est la mesure dans laquelle les programmes en milieu carcéral, dont les objectifs sont de fournir aux participants des outils pour mieux réintégrer la société, peuvent avoir des effets durables sur la trajectoire criminelle d'une personne. En effet, un certain nombre d'études récentes (Kuziemko, 2013; Bhuller [etal.](#), 2020; Hjalmarsson et Lindquist, 2020; Macdonald, 2020) indiquent que les interventions en milieu carcéral sont un facteur essentiel pour déterminer le succès de la réinsertion. ¹ Allant de la formation à l'éducation à la thérapie comportementale, les programmes en milieu carcéral nécessitent d'importantes ressources financières, matérielles et humaines pour fonctionner. L'efficacité de ces programmes sur diverses populations de détenus reste encore contestée.

Dans un effort pour combler le fossé entre les connaissances basées sur la recherche et la pratique, je cherche à fournir une réponse à une question critique : peut-on prévenir la récidive derrière les barreaux? J'estime les effets de Parcours, un programme cognitivo-comportemental en prison qui cherche à dissuader les activités criminelles, en tirant parti du processus de sélection unique par lequel les détenus sont inscrits dans le programme. Un facteur crucial qui complique l'évaluation de l'efficacité de ce programme sur la récidive réside dans le fait que le programme est strictement volontaire : les

détenus sont libres de s'inscrire à leur guise. Cependant, au début de l'incarcération, les évaluateurs de risques peuvent formuler la recommandation de s'engager dans le Parcours. J'exploite donc ce que l'on appelle un plan à effets fixes des juges afin d'identifier l'effet causal de la participation. Le présent article est, à ma connaissance, la première tentative de dériver des estimations causales des effets d'un programme comportemental en prison sur la récidive criminelle. Après analyse, je constate que le programme réduit de manière significative la probabilité de récidive à la libération.

Parcours a été lancé progressivement dans toutes les prisons provinciales du Québec en 2007, et a depuis permis à plus de deux mille détenus d'y participer. Il s'adresse aux détenus jugés à risque par un outil d'évaluation du risque. Dans ce contexte, l'outil d'évaluation du risque est utilisé pour prédire la probabilité qu'un individu adopte un comportement criminel après sa libération. Le programme vise également les personnes qui ont une vision favorable de la criminalité et celles qui font preuve d'un manque de responsabilité pour leurs actions. La décision de participer au programme appartient aux détenus eux-mêmes. En effet, comme la plupart, si ce n'est la totalité des programmes en prison, Parcours est volontaire, ce qui induit un biais d'autosélection. Par conséquent, il ne serait pas suffisant de comparer les taux de récidive des participants avec ceux des non-participants pour déduire l'effet du programme, car les coefficients résultants seraient vraisemblablement biaisés. Je commence mon analyse en estimant un certain nombre de régressions par moindres carrés ordinaires dans lesquelles je compare naïvement les participants aux non-participants. Je constate que les effets du programme sont faibles, voire inexistantes.

Au Québec, les détenus sont affectés au hasard à des agents de probation au début de leur peine de prison. L'agent de probation est chargé d'évaluer les risques et les besoins du détenu afin d'accomplir les tâches suivantes un plan d'intervention personnalisé. Les agents de probation présentent des propensions variables à recommander le programme. Par conséquent, je tire parti de l'affectation aléatoire des détenus aux agents de probation pour créer des variables instrumentales qui affectent de manière exogène la participation. Un tel modèle est communément appelé modèle à effets fixes des juges, puisqu'il consiste généralement à exploiter les propensions des juges à prendre une décision d'intérêt, ou un modèle de clémence. La principale menace à l'identification de l'effet causal du programme est la restriction d'exclusion, ou en d'autres termes, la possibilité que les agents de probation puissent affecter les détenus au-delà de leur recommandation de s'inscrire à Parcours.

Je soutiens que les détenus et les agents de probation qui leur sont affectés ont une interaction négligeable au-delà d'une évaluation primaire des risques. Pour soutenir cet argument, les agents de probation ne collaborent pas avec les détenus et ne les conseillent pas tout au long de leur peine, et donc l'interaction après les premières étapes de l'incarcération est limitée. De plus, je montre que les propensions des agents de probation n'affectent pas les détenus lorsque le programme n'est pas en vigueur, fournissant ainsi des preuves solides pour la restriction d'exclusion. En utilisant la stratégie des variables instrumentales, je trouve que la participation au programme réduit la probabilité de récidive d'environ 18 points de pourcentage dans l'année qui suit la libération du détenu. Les résultats sont robustes à de nombreuses spécifications, et restent significatifs après avoir ajusté la procédure d'inférence avec la méthode fournie par [Lee et al. \(2020\)](#)⁴. Les écarts entre les estimateurs OLS et IV peuvent être attribués soit à une sélection négative, soit au fait que la sous-population de compilateurs est particulièrement réactive au traitement. Je montre que les réceptifs sont de jeunes détenus, ce qui explique l'ampleur des résultats si l'on considère que les jeunes délinquants sont plus susceptibles de récidiver. Je discute ensuite de toutes les hypothèses pour que l'instrument soit valide et je teste ces hypothèses de manière robuste.

Pour mieux comprendre les mécanismes par lesquels le programme affecte le comportement des détenus, j'examine d'autres résultats pertinents. Je montre que le programme réduit de manière significative le nombre d'infractions futures à court terme, lorsque les récidives sont les plus probables. Pour les détenus qui récidivent, je trouve peu de preuves de changements de comportement. Par exemple, le programme n'affecte pas de manière significative la probabilité que le prochain crime soit

de nature violente, comme une agression contre une personne. Cependant, le programme s'avère retarder de manière significative les récidives, le cas échéant. Je soutiens donc que les programmes de réinsertion pourraient être essentiels pour assurer la continuité de l'intervention après l'incarcération. Je n'ai pas non plus trouvé de preuves que le programme augmente la probabilité d'obtenir une libération conditionnelle, ce qui aurait pu avoir une incidence directe sur la probabilité de récidive. Par conséquent, je suggère que le canal causal de la récidive est l'efficacité du programme à cibler des facteurs criminogènes complexes et dynamiques qui modifient les préférences du participant pour les activités légales.

Troisièmement, d'un point de vue empirique, ma recherche contribue à la littérature qui exploite les variables instrumentales à la manière des effets fixes des juges ; une stratégie qui consiste à avancer une assignation aléatoire à un décideur pour obtenir des variations exogènes plausibles dans les instruments (voir [Frandsen et al., 2019](#), pour une revue récente). J'adapte le design canonique introduit par [Kling \(2006\)](#) en considérant les évaluateurs de risque comme les juges. Je réalise des tests économétriques récents et effectue des contrôles placebo inédits qui tirent parti des caractéristiques uniques du cadre pour valider le design. En outre, cet article souligne le rôle essentiel des évaluateurs de risque dans les milieux carcéraux et, plus généralement, dans les systèmes de justice pénale.

Données et statistiques descriptives

Trois ensembles de données sont nécessaires pour mener à bien mon analyse des effets du programme sur la récidive. Premièrement, le ministère de la Sécurité publique m'a fourni le dictionnaire DACOR (Administrative Correctional Files), un vaste système de gestion informatisé. Ce système contient des informations sur tout individu qui reçoit une sentence dans la province de Québec : les caractéristiques sociodémographiques, les types de crimes commis et les détails de la sentence. Il informe aussi précisément sur le processus d'incarcération : les dates d'arrivée et de départ de la prison et les transferts, le cas échéant. Chaque individu reçoit un identifiant anonyme unique, ce qui me permet de le suivre dans le temps. La version la plus récente de ce fichier couvre la période de 2007 à 2019.

À partir de DACOR, je peux déterminer si l'individu a déjà été condamné et pour quels crimes il a été condamné. Pour chaque condamnation, j'enregistre l'infraction la plus grave et je la classe dans l'une des six catégories possibles : atteinte à la personne, atteinte à la propriété, armes, gangs et explosifs, liée au trafic, liée à la drogue et autre. À partir de cet ensemble de données, je crée également les variables dépendantes (récidive dans une fenêtre temporelle) : les données permettent de calculer le temps précis écoulé entre la fin d'une peine et la date de la nouvelle peine. À partir de là, je crée des variables muettes pour la récidive. La récidive, dans cette étude, est définie comme une récidive qui peut conduire à une réincarcération, mais pas nécessairement, car la nouvelle peine pourrait être purgée dans la communauté. Les violations des conditions de libération conditionnelle ne sont pas considérées comme des récidives, car elles sont liées au crime précédent.

Deuxièmement, j'ai obtenu l'accès à toutes les évaluations LS/CMI de 2007 à 2017. Chaque évaluation est étiquetée avec le même identifiant anonyme du dictionnaire DACOR, ce qui fournit suffisamment d'informations pour fusionner les deux ensembles de données afin de former un panel. Enfin, chaque observation est marquée avec l'identifiant anonyme de l'agent de probation qui était responsable de l'évaluation. Comme l'outil a été mis en place en 2007, je peux observer toute l'expérience d'une personne avec le LS/CMI.

Troisièmement, j'ai demandé les données de participation au Parcours, qui sont gérées au niveau de l'établissement. Au total, 11 prisons (sur 18) ont été en mesure de me fournir ces données. Les autorités du ministère ont anonymisé les données que j'ai pu fusionner avec l'ensemble de données du panel assez facilement. Sur la Figure 1, je présente une carte de la province du Québec et de ses centres de détention. La superficie de chaque cercle correspond à la capacité de l'établissement. Les cercles bleus représentent les établissements pour lesquels j'ai reçu les données de participation au Parcours. Les plus grandes

prisons, incluant les centres de Montréal, Québec, Saint-Jérôme et Sherbrooke, sont incluses dans l'ensemble de données. À partir des données de Parcours et des identifiants des évaluateurs LS/CMI, je peux calculer le taux de participation par évaluateur, qui, comme je le détaillerai plus tard, est la variable instrumentale pour prédire la participation d'une personne. Une ventilation des données est fournie dans le tableau [1](#). Au total, l'échantillon représente 1809 personnes uniques.

Tableau 1 : Ventilation des données de participation par établissement

Établissement	Nombre de participants	Années couvertes
Amos	57	2012-2014
Baie-Comeau	134	2007-2016
Coque	55	2008-2013
Montréal	287	2009-2016
Québec	462	2007-2019
Rimouski	25	2013-2014
Sept-Îles	69	2010-2016
Sherbrooke	408	2007-2016
Saint-Jérôme	84	2007-2015
Sorel-Tracy	71	2007-2013
Trois-Rivières	157	2009-2016

Notes. Ce tableau indique le nombre de participants au Parcours par établissement et les années couvertes par chaque fichier disponible.

Dans le tableau [2](#), je présente les statistiques descriptives de l'échantillon final en fonction du statut de traitement. Pour chaque caractéristique, j'exécute un test t pour évaluer la différence entre les moyennes des deux sous-échantillons et je rapporte la valeur p associée. Pour la plupart des caractéristiques démographiques, les participants se révèlent statistiquement différents des non-participants. Par exemple, au sein du groupe des participants, les délinquants ayant commis un crime contre la propriété sont surreprésentés, tout comme pour les crimes liés aux drogues. En revanche, l'âge moyen dans les deux groupes est statistiquement le même. Le point essentiel ici est de souligner que les participants sont intrinsèquement différents des non-participants sur presque toutes les variables observables. On peut donc s'attendre à ce que ces différences soient aussi importantes, voire plus marquées, sur les caractéristiques inobservables.

Je constate que les participants ont un taux de récidive globalement plus faible que les non-participants. Dans un délai d'un an, 31% des non-participants vont récidiver, alors que cette proportion tombe à 25% chez les participants. Cette différence est également décelable lorsqu'on considère le taux de récidive dans les six mois et les deux ans. Bien que cet écart puisse s'expliquer par une sélection positive, il semble que les participants soient en moyenne sélectionnés négativement. En effet, le score de risque issu de l'évaluation LS/CMI des participants est supérieur de trois points (sur 43) à celui des non-participants. Cette mesure est fortement corrélée avec la récidive ([Arbour et al., 2020](#)).

J'examine ensuite si les participants sont plus susceptibles de demander et, par la suite, d'obtenir une libération conditionnelle. Il est intéressant de noter que les participants sont deux fois plus susceptibles de demander la libération conditionnelle que les non-participants, mais qu'en moyenne, ils se voient accorder la libération conditionnelle au même rythme que les non-participants. Je discerne également certaines différences dans les résultats des récidivistes. [11](#) Par exemple, les récidivistes participants commettent un plus petit nombre d'infractions dans l'année qui suit leur libération, et la prochaine infraction est retardée d'environ trois mois. En revanche, la probabilité que le délit suivant conduise à une incarcération, par opposition à une peine dans la communauté, est la même.

Malgré l'apparente sélection adverse, la question ultime demeure : quelle part des différences à court terme est due à l'autosélection non observée et quelle part est causée par le programme ? Pour aborder cette question, je discute, dans la section suivante, de la manière dont je peux tirer parti de l'affectation aléatoire aux agents de probation pour construire une variable instrumentale.

Stratégie d'identification

Dans cette section, je présente un cadre économétrique simple auquel je me référerai dans le reste de l'article. Je discute ensuite de la stratégie de variable instrumentale proposée et de la validité des hypothèses d'identification.

Tableau 2 : Statistiques descriptives

Nombre d'observations	Participants	Non-Participants	valeurp
N	995	5147	
Démographie/Crime			
Âge	35.9 (11.71)	36.5 (12.04)	0.19
Indigène	0.03 (0.18)	0.01 (0.09)	0.00
Condamnations antérieures	1.32 (1.99)	1.44 (2.35)	0.11
Le crime : Contre une personne	0.15 (0.35)	0.21 (0.41)	0.00
Le crime : Contre les biens	0.36 (0.48)	0.28 (0.45)	0.00
Le crime : Armes, gangs et explosifs	0.11 (0.31)	0.16 (0.36)	0.00
Le crime : Trafic	0.07 (0.26)	0.10 (0.30)	0.02
Le crime : Drogues	0.30 (0.46)	0.22 (0.42)	0.00
Le crime : Autre	0.01 (0.09)	0.02 (0.15)	0.00
Violent Crime	0.15 (0.36)	0.16 (0.36)	0.81
Libération			
Demande de libération conditionnelle	0.16 (0.37)	0.08 (0.27)	0.00
Libération conditionnelle accordée	0.03 (0.18)	0.02 (0.15)	0.18
Récidive			
Dans les 6 mois	0.14 (0.35)	0.20 (0.40)	0.00
Dans un délai d'un an	0.25 (0.43)	0.31 (0.46)	0.00
Dans les 2 ans	0.39 (0.49)	0.42 (0.49)	0.03
Nombre de récidives, dans un délai d'un an	0.32 (0.64)	0.44 (0.77)	0.00
Résultats des récidivistes			
Nombre de récidives, dans un délai d'un an	1.29 (0.61)	1.40 (0.76)	0.04
Sentence suivante : Incarcération	0.75 (0.43)	0.77 (0.42)	0.23
Jours avant la prochaine infraction	625 (627)	512 (584)	0.00
Score de risque			
Score de risque ²⁷	(6,95)	24 (8,75)	0.00

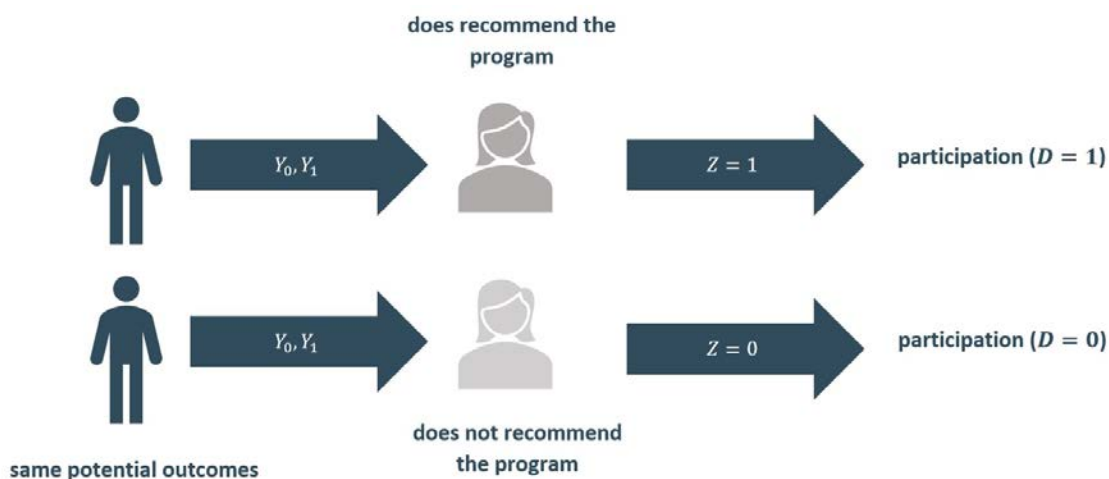
Notes. Ce tableau présente les statistiques descriptives (moyenne et écart-type) de l'ensemble de données final. L'échantillon est divisé en fonction du statut de traitement. Je réalise des tests t multiples pour comparer la distribution des caractéristiques observables entre les deux échantillons et je rapporte les valeurs p correspondantes. À retenir . Les participants sont différents des non-participants, même en ce qui concerne les caractéristiques observables. On peut donc s'attendre à ce qu'ils soient également

différents sur les variables non observables. Les participants ont tendance à récidiver à un taux plus faible que les non-participants, cependant, la part de la différence due au programme lui-même n'est pas claire.

Deux détenus identiques, en ce qui concerne leurs caractéristiques observables et inobservables, entrent dans une prison. Le risque du détenu i est évalué par l'agent de probation j . L'agent j est, naturellement, susceptible de conseiller la participation. Étant donné une valeur élevée de Z_c , le détenu i décide de participer en suivant la recommandation. Au contraire, le détenu k se trouve être évalué par un agent de probation qui a une faible propension à recommander Parcours. Le détenu k ne participe pas, peut-être parce qu'il n'est pas au courant du programme et de son efficacité, ou parce qu'il détermine qu'il est inapte étant donné que Parcours n'a pas été recommandé dès le départ. D

Le détenu i : ils partagent les mêmes résultats potentiels et leur décision de traitement n'est influencée que par le canal de leur agent de probation. Rappelons que je n'observe pas directement la recommandation, donc Z_c défini ci-dessus peut être considéré comme une approximation de l'inclinaison de la recommandation.

A ce stade, on peut se demander d'où vient la variation, ou pourquoi certains agents de probation ne recommandent pas le programme. Sur le panneau inférieur de la figure 2, je trace le score moyen de risque donné par chaque évaluateur et son taux de participation au programme Parcours. Nous ne discernons aucune relation claire entre ces caractéristiques. C'est-à-dire que pour une note moyenne donnée, les évaluateurs présentent des taux de participation variables. Leurs propensions ne sont pas non plus corrélées à leur expérience¹², comme le montre l'aire de chaque cercle. Par conséquent, je soutiendrais l'hypothèse selon laquelle les évaluateurs ont naturellement des propensions variables à conseiller la participation au Parcours.



Dans les colonnes (3.1) et (3.2), je considère la récidive dans un délai de six mois. Avec ou sans contrôle de plusieurs covariables, on estime que le taux de récidive des participants est de 6 points (ou 32%) plus bas que celui des non-participants. Cette différence est significative au niveau de 0,1 %.

Les erreurs standard sont regroupées au niveau de l'évaluateur de l'année de détention. Des conclusions similaires sont tirées lorsque l'on considère la récidive dans l'année : les chiffres des colonnes (3.3) et (3.4) révèlent que le taux de récidive des participants est, là encore, inférieur de 6 points de pourcentage (ou 20 %) à celui des non-participants ; une différence qui reste significative au niveau de 0,1 %. L'effet diminue de 2 points de pourcentage lorsque la fenêtre d'observation passe à deux ans, et l'effet ne devient que marginalement significatif.

Je constate que la participation au programme réduit la probabilité de récidive de 19 et 17 points de pourcentage dans l'année et les deux années suivant la libération, respectivement. Par conséquent, les effets du programme se matérialisent à court terme et durent au moins deux ans. Il est important d'évaluer plus en détail trois éléments clés de ces résultats.

Deuxièmement, les effets de traitement estimés peuvent sembler invraisemblablement élevés pour un programme d'une durée totale de 24 heures, bien que des estimations d'une ampleur similaire puissent être trouvées dans la littérature récente (voir [Zanella, 2020](#)). Ces estimations élevées pourraient s'expliquer par le fait que le programme a été développé pour des détenus purgeant de courtes peines et qu'une population spécifique a été ciblée par ses créateurs. Je soutiens que le succès de la réinsertion des détenus condamnés à de si courtes peines est hautement plausible. Étant donné que le programme vise à freiner la trajectoire criminelle d'une personne, notamment en ayant un impact positif sur le processus de prise de décision et la responsabilisation du détenu, il est plausible que les détenus modifient dans une certaine mesure leur tendance à la criminalité pendant et après leur participation au programme. Une autre explication de l'ampleur des estimations provient de la variance des estimations : bien que les intervalles de confiance soient suffisamment étroits pour ne pas inclure le zéro, et donc fournir des estimateurs statistiquement significatifs, ils couvrent tout de même un large éventail de possibles effets réels du traitement.

Dans cette brève section, mon objectif est de classer les détenus en fonction de leur niveau de conformité de manière à pouvoir identifier facilement le sous-groupe pour lequel l'effet du traitement est estimé. Pour ce faire, j'utilise la technologie récente développée dans [MarbachtHangartner \(2020\)](#) et [Kennedyetal. \(2020\)](#). Je m'efforce de donner un aperçu de la méthodologie, mais je renvoie fréquemment aux articles originaux pour des explications détaillées.

Les résultats suggèrent que les personnes réceptives sont jeunes, ont un score de risque faible à moyen et sont plus susceptibles d'avoir commis un crime contre une personne. Ce profilage est crucial pour comprendre l'écart entre les régressions OLS et IV : les jeunes détenus, ainsi que les délinquants ayant commis un crime contre une personne, sont plus enclins à la récidive. Ainsi, en se conformant aux recommandations du programme, ces groupes réduisent l'effet global du programme, ce qui implique un effet de traitement plus fort.

Ainsi, cet exercice valide partiellement les résultats obtenus ci-dessus : les personnes qui se conforment sont très probablement de jeunes détenus, quel que soit le type de crime commis. Cependant, l'instrument n'est pas assez précis - au sens défini par [Kennedyetal. \(2020\)](#) - pour prédire les compulsifs sur la base du score de risque.

L'effet de la participation sur le nombre de récidives

Jusqu'à présent, les résultats ont montré que le programme réussit à réduire la probabilité de récidive dans les deux ans suivant la libération d'un détenu.

Dans la section suivante, j'examine si les participants sont plus susceptibles de demander et d'obtenir une libération conditionnelle après avoir participé au programme Parcours. Néanmoins, ces résultats parlent du mécanisme causal du programme sur la récidive : il semblerait que le programme n'améliore pas les chances d'une personne de s'assurer une libération anticipée, du moins, pas de manière convaincante. On peut penser que le canal de transmission du programme réside principalement dans les facteurs criminogènes dynamiques qu'il vise à corriger.

Dans l'ensemble, je ne trouve aucune preuve convaincante d'un changement de comportement des récidivistes. En particulier, je ne trouve pas de changement dans la probabilité de commettre une agression (colonne [\(8.1\)](#)), de commettre un crime moins violent (colonne [\(8.2\)](#)) ou que le crime suivant mène à une peine d'incarcération (colonne [\(8.3\)](#)), par opposition à une peine purgée dans la

communauté. Il semble toutefois y avoir un effet sur le délai avant la récidive. J'estime que le programme retarde le prochain délit d'environ 165 jours, bien que cette mesure soit relativement bruyante.

Cela indique que le programme décale le moment des récidives d'environ deux ans. Par exemple, il se pourrait que le programme fournisse aux participants les outils nécessaires pour trouver du travail, mais pas nécessairement les outils pour sécuriser l'emploi à long terme.

Conclusions

J'ai évalué les effets de Parcours, un programme comportemental mis en place dans les prisons du Québec, au Canada. En utilisant le caractère aléatoire de l'affectation des détenus aux agents de probation, j'ai pu dériver des estimations causales de l'effet du programme sur la récidive. J'ai trouvé des effets importants, négatifs et significatifs sur la récidive. Cette étude montre également que les jeunes détenus sont les plus susceptibles de se conformer aux recommandations du programme. Ce résultat est significatif, car les jeunes détenus sont généralement considérés comme les plus à risque ([Doleac, 2019](#)). Ainsi, le fait de cibler les jeunes détenus a le potentiel d'accélérer les effets positifs d'un tel programme en réduisant, notamment, la probabilité d'une incarcération coûteuse.

Les résultats suggèrent que les facteurs criminogènes ciblés par le programme (capacité de compte, attitudes envers la criminalité et la victimisation) étaient le principal canal de causalité. Cette étude démontre que le renforcement de ces traits de décision pourrait, presque entièrement, dissuader certains délinquants de commettre de nouveaux crimes. Dans les cas où les participants récidivent, il a été démontré que la récidive est retardée de plusieurs mois. D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer si les programmes de réinsertion, en d'autres termes, les programmes dispensés pendant la détention, sont prometteurs pendant le processus de réinsertion. Les programmes de réinsertion pourraient être essentiels pour assurer la continuité de l'acquisition des compétences comportementales.